

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2346

20 septembre 2012

### SOMMAIRE

<b>Adrenova S.A.</b> .....	<b>112599</b>	<b>GSLP International S.à r.l.</b> .....	<b>112594</b>
<b>Alaurin Investments S.A.</b> .....	<b>112585</b>	<b>Hammond International Investments S.A.</b> .....	<b>112597</b>
<b>Amorim Alternative Investments S.A.</b> ..	<b>112604</b>	<b>Hasten Property Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>112589</b>
<b>Build S.A.</b> .....	<b>112587</b>	<b>Hector Sicav</b> .....	<b>112597</b>
<b>Financière de l'Ouest S.A.</b> .....	<b>112583</b>	<b>HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.</b> .....	<b>112597</b>
<b>Flash Project Holding S.A.</b> .....	<b>112584</b>	<b>HFA Aeronautic S.A.</b> .....	<b>112597</b>
<b>Flira S.à r.l.</b> .....	<b>112576</b>	<b>Hibiscus S.A.- SPF</b> .....	<b>112598</b>
<b>Fondation Bridderlech Deelen</b> .....	<b>112577</b>	<b>High Gate Holding S.A.</b> .....	<b>112594</b>
<b>Foroyal 25A S.A.</b> .....	<b>112585</b>	<b>High-Tech Hotel Investments II S.à r.l.</b> ..	<b>112596</b>
<b>Forpora</b> .....	<b>112585</b>	<b>Hockney Finance S.à r.l.</b> .....	<b>112596</b>
<b>Frabelvian S.A.</b> .....	<b>112585</b>	<b>HP Hotels International S.A.</b> .....	<b>112598</b>
<b>Future Dreams S.A.</b> .....	<b>112576</b>	<b>HP Hotels International S.A.</b> .....	<b>112598</b>
<b>Future Dreams S.A.</b> .....	<b>112577</b>	<b>Hudson Euro Co. S.à r.l.</b> .....	<b>112599</b>
<b>Gaglioti S.à r.l.</b> .....	<b>112593</b>	<b>Hudson's Bay Company Luxembourg S.à</b> <b>r.l.</b> .....	<b>112596</b>
<b>GAP-W International SV</b> .....	<b>112593</b>	<b>Imlay Investments S.A.</b> .....	<b>112600</b>
<b>Gartok</b> .....	<b>112593</b>	<b>Imlay Investments S.A.</b> .....	<b>112600</b>
<b>GENUS Company Limited</b> .....	<b>112586</b>	<b>InfraCity DebtCo S.à r.l.</b> .....	<b>112600</b>
<b>Gestalys Invest S.A.</b> .....	<b>112593</b>	<b>I.T.E. Holding S.A.</b> .....	<b>112600</b>
<b>Gigagate S.à r.l.</b> .....	<b>112587</b>	<b>KPI Residential Property 15 S.à r.l.</b> .....	<b>112600</b>
<b>G Immo-Lux</b> .....	<b>112586</b>	<b>LM&amp;MW S.à r.l.</b> .....	<b>112598</b>
<b>G Immo-Lux</b> .....	<b>112586</b>	<b>Melf S.à r.l.</b> .....	<b>112562</b>
<b>Gracechurch S.à r.l.</b> .....	<b>112586</b>	<b>PFCE Middle Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>112594</b>
<b>Groupe Minelis S.A.</b> .....	<b>112586</b>	<b>Reiota S.A.</b> .....	<b>112599</b>
<b>Groupe Minelis S.A.</b> .....	<b>112588</b>	<b>Ridge Wind Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>112589</b>
<b>Groupe Minelis S.A.</b> .....	<b>112588</b>	<b>Wisdom Entertainment, S.à r.l.</b> .....	<b>112606</b>
<b>Groupe Minelis S.A.</b> .....	<b>112587</b>		
<b>Groupe Minelis S.A.</b> .....	<b>112588</b>		
<b>Groupe Minelis S.A.</b> .....	<b>112588</b>		

**Melf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 170.915.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of the month of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Marathon European Credit Opportunity Master Fund SPC, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at the offices of Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, 2<sup>nd</sup> Floor, Camana Bay, PO Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands, registered with the Register of Companies of Cayman Islands;

represented by Mr. Florian GERMAIN, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation as amended from time to time (the "Securitisation Law") and that is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the name of "MELF S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as a vehicle for any securitisation transaction as permitted under the Securitisation Law. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the existing or future risk relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or other assets, by guaranteeing liabilities or commitments of third parties or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any manner of stocks, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above), and (iv) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in real estate. The Company may, for securitisation purposes, further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form permitted by the Securitisation Law. It may issue notes, bonds, warrants, certificates and any kind of debt, instruments and securities within or outside of an issue programme. The Company may for securitisation purposes and within the limits permitted by the Securitisation Law lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or third person.

In accordance with and to the extent permitted by the Securitisation Law, it may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, unless permitted by the Securitisation Law.

The Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending, and similar transactions for the purpose of a securitisation.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments in order to gain exposure to these investments or for the purpose of their efficient management.

The Company may, in accordance with Article 61 of the Securitisation Law, sell all or part of its assets, in accordance with the conditions as determined by the Manager or the Board of Managers.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumeration objects.

In accordance with the Securitisation Law, the Manager, or as the case may be the Board of Managers, is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate. In such case, the rights of the investors and of the creditors are limited to the assets acquired on behalf of such compartment and such assets are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that relevant compartment. For the purpose of the foregoing, each compartment shall be treated as a separate entity and the shareholder of a compartment is not entitled to request the conversion of its shares into the shares relating to another compartment.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a par value of EUR 1.00 (one euro) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The Company may issue founding shares and compartment shares (the "Shares").

All the Shares of the Company will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his Shares.

When the Company is composed of several shareholders, the Shares may be transferred freely only amongst shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

The transfer of Shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant Share until that common representative has been appointed.

Founding Shares shall confer on the holder thereof the right to participate only in those assets, profits or surpluses of, or generated by, of the Company which are not attributable to any compartment(s) and available for distribution as the shareholders' general meeting may resolve in accordance with Articles 18 et seq. of the Articles and, upon dissolution and liquidation of the Company in accordance with Article 27 of the Articles.

Compartment shares shall confer on the holders the rights provided for in the appendix to the Articles setting out the particular terms of compartment shares issued within a specific compartment (the "Appendix") in relation to a specific compartment. Compartment shares shall confer no right to participate in the assets, profits or surpluses of, or generated by, any compartment other than the compartment(s) in relation to which such compartment shares have been issued, subject always to the terms set out in the relevant Appendix. The shareholders of one compartment are not entitled to request the conversion of their compartment shares into shares relating to another compartment. The share capital within each compartment may be of the same class or be divided into two or more different classes of compartment shares.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") for any amendment of these Articles.

### Chapter III. Management, Board of managers, Independent auditors

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by one or several Managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of Managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers or Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Companies Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office provided that the Class A Manager is present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting provided that this majority vote includes the affirmative consent of the Class A Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 12. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Companies Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 14. Representation of the Company.** In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the paragraph above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 16. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 17. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the Board of Managers and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitization Law.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on first Tuesday of the month of May of each year, at 10:00 a.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other General Meetings of Shareholders.** The founding and compartments shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Companies Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of founding shareholders are not compulsory and the founding shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of founding shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders (being holders of founding shares and as well as compartment shares) of the Company represents the entire body of shareholders. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders of the Company regardless of the compartments to which the Shares belong.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Companies Law and by these articles.



**Art. 21. Meetings of compartment shareholders.** The compartment shareholders may participate in compartment meetings to decide on any matters which relate exclusively to such compartment.

In addition, the compartment shareholders of any compartment may hold, at any time, general meetings to decide on any matter which relate exclusively to such compartment.

The provisions of Articles 18 and 19 of the Articles shall apply to such compartment meetings.

Each compartment share of the relevant compartment is entitled to one vote, except if otherwise provided for in the Articles or any relevant Appendix.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the compartment meeting of compartment shareholders are passed by a simple majority of the compartment shareholders, as the case may be, present or represented and voting.

Any resolution of the general meeting of shareholders, affecting the rights of the compartment shareholders of any compartment, shall only be validly passed once confirmed by a resolution of the general meeting of compartment shareholders, as the case may be, of such compartment.

**Art. 22. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Companies Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Companies Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Companies Law.

Except as otherwise required by the Companies Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Companies Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 23. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 25. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the

Companies Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Companies Law.

**Art. 26. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Companies Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/she/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Payments of dividends and other distributions in respect of compartment shares shall be effected in accordance with the relevant Appendix. In case of divergence between the provisions of this Article and the provisions of the Appendix, the provisions of this Appendix shall prevail.

**Art. 27. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Companies Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Limited recourse and non petition

**Art. 29. Limited Recourse.** Claims against the Company of holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company. Claims of holders of debt securities issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

**Art. 30. Non Petition.** No holder of any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

### Chapter VIII. Compartments

**Art. 31. Creation of Compartments.** The Manager or the Board of Managers, as the case may be, may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issued securities relating to such compartments or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the securities issued in respect of, and the specific objects of each compartment shall be determined by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, or by the general meeting of shareholders. Each holder of securities issued with respect to a specific compartment shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms applicable to these securities (and the Articles) by subscribing to these securities.

The Company may, in relation to any compartment, issue one or more types of securities and may enter into any type of agreements relating to such securities and for the purpose of securitising the assets attributable or allocated to such compartment.

**Art. 32. Segregation of Compartments.** Each compartment shall correspond to a distinct and segregated part of the Company's assets and liabilities, and (i) the rights of investor(s) in a compartment are limited to the assets of such compartment and (ii) the assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of the creditors or investor (s) whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this compartment. In the relationship between the investors in a compartment, each compartment is deemed to be a separate entity.

Subject to any particular right or limitation for the time being attached to any securities issued by the compartment, as may be specified in the conditions of the issuance, if a compartment is liquidated, its assets shall be applied in accordance to the priority of payment arrangements as determined by the conditions of such issuance, as the case may be, applicable to such securities.

If the realised net assets of any compartment are insufficient to pay any amounts otherwise payable on the relevant securities issued by the compartment in full, the relevant holders of securities shall have no claim against the Company for or in respect of any shortfall and shall have no claim against any other compartment or any other assets of the Company.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall, unless otherwise determined by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, be general liabilities of the Company and shall, unless the conditions of the issuance provide otherwise, not be payable out of the assets of any compartment.

However, if any liability which is not a liability related to a specific type of securities and which does not relate to any compartment in respect of any type of securities that is issued is not otherwise funded, it will be apportioned between all of the securities pro rata to the amounts owing on such securities. The apportionment of such liability might reduce the return that would otherwise have been payable on such securities.

**Art. 33. Accounting Records of Compartments.** The Manager, or as the case may be, the Board of Managers shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of the investors of each compartment and such accounting records shall be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

In case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular compartment, such asset or liability shall be allocated to all the compartments pro rata to the aggregate value of the securities issued with respect to such compartments or in such other manner as properly determined by the Manager, or as the case may be, the Board of Managers acting in good faith, provided that such liabilities shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole.

Aggregated accounts of the Company, including all compartments, shall be expressed in US Dollars. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Profits accrued by the Company in respect of a compartment shall result in an immediate and irrevocable commitment and booked accordingly, regardless of the actual date of payment of dividends or redemption amounts to such holders out of these profits or the accounting of such profits into a reserve account.

**Art. 34. Liquidation of Compartments.** Unless otherwise determined in the terms of the securities relating to a compartment, the Manager, or as the case may be, the Board of Managers may at any time liquidate any single compartment. The liquidation of a compartment will not affect the status of any other compartment nor of the Company in general.

#### Chapter IX. Applicable law

**Art. 35. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law as well as the Securitisation Law.

##### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
Marathon European Credit Opportunity Master Fund SPC, mentioned above . . . . .	12,500	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	12,500	EUR 12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

##### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on the last day of December 2012.

##### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr Andrew Rabinowitz, born in New York, United States on 17 March 1971, with professional address at 1 Bryant Park, 38<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10036, United States as Class A Manager; and

- Mrs Marie-Hélène Watté, born in Veghel, the Netherlands on 26 August 1954, residing at L-2121 Luxembourg, 117 Val des Bons Malades as Class B Manager; and



- Mr Benoni Dufour, born in Ostend, Belgium on 11 July 1957, residing at L-5713 Aspelt, 15 Op der Sank as Class B Manager.

2. Resolved that the registered office shall be at L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux-mille douze, le six août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Marathon European Credit Opportunity Master Fund SPC, une société constituée selon les lois des Îles Caymans, ayant son siège statutaire à Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, 2<sup>nd</sup> Floor, Camana Bay, PO Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Îles Cayman, immatriculée au Registre de Commerce des Îles Cayman;

représentée par Monsieur Florian GERMAIN, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") ayant le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée (la "Loi sur la Titrisation") et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "MELF S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** L'objet social de la Société est de conclure, et réaliser toute opération de titrisation ainsi que de servir de véhicule pour de telles opérations de titrisation. À cet effet, la Société pourra, entre autre, acquérir ou assumer, soit directement soit par le biais d'une autre entité ou par tout autre véhicule, le risque existant ou future lié à la détention ou à la propriété de créances, valeurs et/ou autres biens ou actifs, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou aux engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités entreprises par des tiers, en émettant des titres dont la valeur ou le rendement se rapporte aux dits risques.

La Société pourra assumer ou prendre ces risques en procédant à l'acquisition, par tout moyen, des créances, et/ou des actifs, en garantissant les dettes ou les engagements ou en se liant elle-même par d'autres moyens.

La Société pourra procéder à (i) l'acquisition, la détention et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit et par tout moyen, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'obligations et d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, à (ii) l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que transfert par vente, échange, ou par tout autre moyen, d'actions, d'obligations, d'effets et d'autres valeurs mobilières ou d'instruments financiers de quelque sorte que ce soit, et de contrats s'y rapportant, à (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (y compris entre autres les actifs auquel les points (i) et (ii) ci-dessus font référence), ainsi qu'à (iv) l'acquisition, la détention et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit et par tout moyen, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'obligations et d'intérêts sur des biens immobiliers. La Société pourra, à des

fins de titrisation, en outre acquérir, détenir et disposer de participation dans des sociétés de personnes, des sociétés en commandite, des trust, fonds et autre entités.

La Société pourra effectuer des emprunts sous quelque forme que ce soit dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation. Elle pourra, émettre des obligations, warrants, certificats, instruments financiers et valeurs mobilières, ainsi que tout type de créance dans le cadre ou en dehors d'un programme d'émission. La Société pourra, à des fins de titrisation et dans les limites prévues par la loi sur la titrisation, prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou émissions de titres à ses filiales, sociétés soeurs ou à toute autre société, ou à des tierces personnes.

Conformément à la Loi sur la Titrisation et dans les limites autorisées par celle-ci, la Société pourra également donner des garanties et constituer des sûretés sur ses actifs afin de garantir les obligations qu'elle aura assumées pour la titrisation de ces actifs ou au profit d'investisseurs (y compris leurs représentants-fiduciaire ou représentant, le cas échéant) et/ou toute entité émettrice participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra pas mettre en gage, transférer, grever ou créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, à moins que la Loi sur la Titrisation ne l'y autorise.

La Société pourra conclure, signer et exécuter des contrats d'échange (swaps), dérivés futures (futures), des contrats à termes (forwards), produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et toute opération similaire pour conclure une titrisation.

La Société pourra généralement employer toute technique et tout instrument se rapportant aux placements afin d'obtenir la couverture de ces placements ou de parvenir à une gestion efficace.

La Société peut, conformément à l'Article 61 de la Loi sur la Titrisation, céder tout ou partie de ses actifs, conformément aux conditions déterminé par le Gérant, ou le cas échéant par le Conseil de Gérance.

Il convient de comprendre les descriptions ci-dessus dans leur sens le plus large, leur énumération n'étant pas limitative. L'objet social inclura toute opération ou toute convention conclue par la Société, dans la mesure où celles-ci ne sont pas contraire aux objets énumérés auparavant.

Conformément à la Loi sur la Titrisation, le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société. Dans un tel cas, les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs acquis au nom de ce compartiment et de tels actifs répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment. De plus, chaque compartiment est traité comme une entité à part et l'actionnaire d'un compartiment n'est pas en mesure de demander la conversion de ses actions en actions relatifs à un autre compartiment.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) divisé en 12.500 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** La Société émet des parts sociales de fondateurs et parts sociales propres aux différents compartiments (les "Parts Sociales").

Chaque Part Sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les Parts Sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Les parts sociales de fondateurs confèrent à leurs titulaires le droit de participer uniquement aux actifs, profits ou surplus de, ou générés par, la Société et qui ne sont pas attribuables à un ou plusieurs compartiments et qui sont disponibles pour la distribution décidée par l'assemblée générale des actionnaires, conformément aux Articles 18 et suivants des Statuts et, lors de la dissolution ou liquidation de la Société conformément à l'Article 27 de des Statuts.

Les parts sociales propres à chaque compartiment confèrent à leurs titulaires des droits mentionnés en annexe aux Statuts (l'"Annexe") énonçant les conditions particulières des parts sociales propres à un compartiment spécifique. Les parts sociales propres à chaque compartiment ne confèrent aucun droit de participer aux actifs, profits ou surplus de, ou générés par un compartiment autre que le compartiment pour lequel les parts sociales ont été émises, toujours sous

réserve des conditions établies en Annexe. Les actionnaires d'un compartiment n'ont pas le droit de demander la conversion des parts sociales propres à chaque compartiment en parts sociales d'un autre compartiment. Le capital social peut être composé de parts sociales propres à une part sociale ou des parts sociales propres à des compartiments différents.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

### Chapitre III. Gérance, Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/restent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer le(s) Gérant(s) comme Gérant de Classe A ou Gérant de Classe B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants, à condition que le Gérant de Classe A fasse partie de la majorité.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion, à condition que le Gérant de Classe A fasse partie de la majorité.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 12. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition,

nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 14. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant le paragraphe qui précède, si l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 16. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 17. Auditeurs.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises indépendant accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier Jeudi du mois de mai de chaque année, à 10:00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. L'assemblée générale des associés a le pouvoir d'ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux activités de la Société. Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont obligatoires pour tous les actionnaires de la Société sans considération des compartiments auxquels les Parts Sociales appartiennent.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 21. Réunion des titulaires de parts sociales propres aux différents compartiments.** Les titulaires de parts sociales propres à un compartiment peuvent participer aux réunions de ce compartiment afin de prendre des décisions sur toute question exclusivement relative à un tel compartiment.

En outre, les titulaires de parts sociales propres à un compartiment peuvent se réunir, à n'importe quel moment, en assemblée générale pour prendre des décisions sur toute question exclusivement relative à un tel compartiment.

Les dispositions des Articles 18 et 19 des présents Statuts s'appliquent à de telles assemblées générales de titulaires de parts sociales propres à un compartiment.

Chaque part sociale propre à un compartiment est représentée par un vote, sauf disposition contraire des Statuts ou de l'Annexe.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions prises en réunion par les titulaires de parts sociales propres à un compartiment sont adoptées à la majorité simple des titulaires de parts sociales de ce compartiment présents ou représentés et votant.

Toute décision de l'assemblée générale des associés affectant les droits des titulaires de parts sociales propres à chaque compartiment, doit être valablement adoptée après avoir été confirmée par une décision de l'assemblée générale des titulaires de parts sociales propre à ce compartiment.

**Art. 22. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.



Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 25. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 26. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 27. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Recours limités, Non pétition

**Art. 29. Recours Limités.** Les revendications contre la Société provenant des détenteurs de titres émis par la Société ou de tout autre créancier de la Société sont limitées aux actifs de celle-ci.

Les revendications contre la Société provenant des détenteurs de titres émis par la Société en rapport avec un compartiment déterminé ou de tout autre créancier dont la revendication est survenue en relation avec un tel compartiment sont limitées aux actifs du compartiment considéré.

**Art. 30. Non Pétition.** Aucun détenteur de titres émis par la Société ou tout autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont en relation avec un compartiment spécifique) ne pourra saisir un quelconque actif de la Société, instituer ou consentir à la mise en faillite, à l'insolvabilité, à la gestion contrôlée, au sursis de paiement, à un concordat, un moratoire ou tout autre procédure similaire, sauf si la loi en dispose autrement.

## Chapitre VIII. Compartiments

**Art. 31. Création de Compartiments.** Le Gérant ou le Conseil de Gérance, selon le cas, pourra établir un ou plusieurs compartiments pouvant se distinguer par la nature des risques ou des actifs acquis, par les conditions particulières des émissions de titres se rapportant auxdits compartiments ou par d'autres caractéristiques distinctives.

Les termes et conditions des valeurs mobilières émises ainsi que les objets spécifiques de chaque compartiment seront déterminés par le Gérant ou le Conseil de Gérance selon le cas, ou par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque

détenteur de valeurs mobilières se rapportant à un compartiment spécifique sera considéré comme adhérent pleinement et comme étant lié par les termes applicables à ces titres (ainsi que par les Statuts), en souscrivant à ces titres.

Concernant un compartiment, la Société pourra, émettre un ou plusieurs types de valeurs mobilières et pourra conclure tout type de convention se rapportant auxdits titres, dans le but de titriser les actifs attribuables ou affectés audit compartiment.

**Art. 32. Séparation des Compartiments.** Chaque compartiment correspondra à une partie distincte et séparée des actifs et des dettes de la Société, et (i) les droits des investisseurs d'un compartiment se limiteront aux actifs dudit compartiment et (ii) les actifs d'un compartiment seront exclusivement affectés au désintéressement des droits des créanciers ou des investisseurs dont les prétentions seront nées lors de la constitution, de l'exploitation ou de la liquidation de ce compartiment. Dans les rapports entre les différents investisseurs, chaque compartiment est considéré comme une entité distincte.

Sous réserve des droits ou restrictions spécifiques attachés aux titres, si un compartiment est liquidé, ses actifs seront affectés conformément à l'ordre des paiements tel qu'établi aux conditions applicables auxdits titres.

Si les actifs nets réalisés pour un compartiment sont insuffisants pour régler les montants exigibles correspondant à des titres émis par un compartiment en entier, les détenteurs de valeurs mobilières concernées n'auront aucune créance à l'égard de la Société, de tout autre compartiment ou à l'égard d'autres actifs de la Société concernant ce déficit.

Sauf si le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance en décide autrement, les frais, coûts, dépenses, et autres dettes encourus au nom de la Société dans son ensemble, relèveront des dettes générales de la Société et ne seront pas, à moins que les conditions n'en disposent autrement, exigibles des actifs d'un compartiment.

Si une dette n'est pas une dette propre à un type particulier de valeurs mobilières, qu'elle ne se rapporte à aucun compartiment eu égard à un type de valeurs mobilières émis, et qu'elle n'est pas assumée d'une autre façon, cette dette sera répartie entre les différents types de valeurs mobilières au prorata des montants dus sur de telles valeurs mobilières. La répartition de ladite dette pourrait diminuer le rendement qui aurait été alors exigible desdites valeurs mobilières.

**Art. 33. Registres Comptables des Compartiments.** Le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance établira et conservera des registres comptables distincts pour chaque compartiment de la Société dans le but d'établir les droits des investisseurs pour chaque compartiment, lesdits registres constituant la preuve des droits, sauf à établir une erreur manifeste.

Dans l'hypothèse où un actif ou une dette de la Société ne pourrait pas être considéré comme imputable à un compartiment particulier, ce bien ou cette dette sera affecté à l'ensemble des compartiments au prorata de la valeur totale des titres émis par lesdits compartiments ou d'une quelconque autre manière valablement déterminée par le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance agissant en toute bonne foi, étant précisé que ces dettes devront, sauf accord contraire avec les créanciers, lier la Société dans son ensemble.

Les comptes cumulés de la Société, incluant tous les compartiments, seront exprimés en dollars américains. Les devises de référence des compartiments ne doivent pas être les mêmes.

Les bénéfices accumulés par la Société concernant un compartiment constitueront un engagement immédiat et irrévocable, ils seront comptabilisés conformément et ce sans tenir compte de la date réelle de paiement des dividendes, des montants de remboursement aux détenteurs ou de la comptabilisation desdits bénéfices sur un compte de réserve.

**Art. 34. Liquidation des compartiments.** Sauf mention contraire figurant aux conditions des valeurs mobilières liées à un compartiment, le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra, à tout moment, liquider n'importe lequel des compartiments. La liquidation d'un compartiment n'affectera pas le statut d'un autre compartiment ni de la Société en général.

## Chapitre IX. Loi applicable

**Art. 35. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales ainsi que par la Loi sur la Titrisation.

### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
Marathon European Credit Opportunity Master Fund SPC, mentionné ci-dessus . . . . .	12.500	EUR 12.500,-
Total: . . . . .	12.500	EUR 12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2012.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- Mr Andrew Rabinowitz, né à New York, Etats-Unis le 17 mars 1971, résidant professionnellement au 1 Bryant Park, 38<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10036, New York, Etats-Unis en tant que Gérant de Classe A; et

- Mme Marie-Hélène Watté, née à Veghel, Pays-Bas le 26 Août 1954, résidant à L-2121 Luxembourg, 117 Val des Bons Malades en tant que Gérant de Classe B; et

- Mr Benoni Dufour, né à Ostend, Belgique le 11 Juillet 1957, résidant à L-5713 Aspelt, 15 Op der Sank en tant que Gérant de Classe B.

2) Fixation du siège social de la Société à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Germain, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2012. Relation: LAC/2012/38215. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106396/802.

(120144997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

**Flira S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108596/9.

(120147081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**Future Dreams S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.162.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 août 2012*

Monsieur DONATI Régis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur DIEDERICH Georges est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
FUTURE DREAMS S.A.  
Régis DONATI  
Administrateur

Référence de publication: 2012108601/18.

(120147366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Future Dreams S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.162.

---

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FUTURE DREAMS S.A.  
Régis DONATI / Georges DIEDERICH  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012108600/12.

(120147199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Fondation Bridderlech Deelen, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg G 189.

---

*Comptes annuels au 31 décembre 2011 et Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

*Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

Au Conseil d'Administration de  
Fondation Bridderlech Deelen  
4, rue Génistre  
L-1623 Luxembourg

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Bridderlech Deelen, comprenant le bilan au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

*Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Fondation Bridderlech Deelen au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

BDO Audit

Cabinet de révision agréé

représenté par Joseph Hobscheid

*Bilan au 31 décembre 2011 exprimé en EUR*

	Note(s)	2011	2010
<b>ACTIF</b>			
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles . . . . .	3		
Autres installations, outillage et mobilier . . . . .		2 069,54	3 366,02
		<u>2 069,54</u>	<u>3 366,02</u>
Actif circulant			
Créances . . . . .	4		
Autres créances			
- dont La durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .		171 198,19	562 587,40
		<u>171 198,19</u>	<u>562 587,40</u>
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse . . . . .		960 116,19	649 418,37
		<u>1 131 314,38</u>	<u>1 212 005,77</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF . . . . .</b>		<b>1 133 383,92</b>	<b>1 215 371,79</b>
<b>PASSIF</b>			
Capitaux propres . . . . .	5		
Fonds social initial . . . . .		250 000,00	250 000,00
Autres apports . . . . .		638 892,65	638 892,65
Résultats reportés . . . . .		40 923,81	748,28
Résultat de l'exercice . . . . .		36 536,21	40 175,53
		<u>966 352,67</u>	<u>929 816,46</u>
Dettes non subordonnées . . . . .	6		
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an Autres dettes . . . .		17 604,02	23 783,61
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .		138 576,93	261 771,72
		<u>156 180,95</u>	<u>285 555,33</u>
Comptes de régularisation . . . . .	7	10 850,30	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF . . . . .</b>		<b>1 133 383,92</b>	<b>1 215 371,79</b>

*Compte de Profits et Pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011 exprimé en EUR*

	Note(s)	2011	2010
<b>CHARGES</b>			
Charges en relation avec les projets de coopération au développement . . . .	10	2 366 907,92	2 334 914,38
Autres charges externes . . . . .	11	51 203,31	60 000,99
Frais de personnel			
Salaires et traitements . . . . .		174 153,90	154 136,87
Charges sociales couvrant les salaires et traitements . . . . .		24 015,81	21 055,12
		<u>198 169,71</u>	<u>175 191,99</u>
Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles . . . . .	3	2 195,02	1 795,13
Autres charges d'exploitation . . . . .		114,50	186,76
Intérêts et autres charges financières			



- autres intérêts et charges . . . . .		326,30	133,80
Profit de l'exercice . . . . .		36 536,21	40 175,53
TOTAL DES CHARGES . . . . .		2 655 452,97	2 612 398,58
<b>PRODUITS</b>			
Produits en relation avec les projets de coopération au développement . . . . .	9	2 646 680,32	2 603 863,18
Autres recettes d'exploitation . . . . .		2 901,99	1 568,78
Autres intérêts et autres produits financiers . . . . .	13	5 870,66	6 966,62
TOTAL DES PRODUITS . . . . .		2 655 452,97	2 612 398,58

*Annexe des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011*

**Note 1. Généralités.** «Fondation Bridderlech Deelen» (la Fondation), est une fondation constituée le 29 octobre 2007. La durée de la Fondation est illimitée.

La Fondation a pour objet de promouvoir et de soutenir des projets de coopération au développement visant à améliorer les conditions de vie de la population, en particulier en Afrique, en Asie et en Amérique Latine, notamment au niveau de l'éducation, de la formation, de la nutrition, de la santé, de l'habitat et de l'intégration dans le monde du travail. La Fondation exerce ses activités en étroite coopération avec des partenaires locaux spécialisés dans les domaines respectifs.

La Fondation peut acquérir les biens mobiliers et immobiliers qui sont nécessaires pour l'accomplissement de sa mission, conformément aux exigences des articles 35 et 40 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondation sans but lucratif telle que modifiée.

Le siège social de la Fondation est fixé à Luxembourg.

La Fondation collabore étroitement avec le Ministère des Affaires Etrangères et dispose de l'agrément prévu à l'article 7 de la loi du 6 janvier 1996 de la part du Ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, suite à la dissolution de l'Association oeuvre diocésaine Bridderlech Delen A.s.b.l., l'entière des activités de l'Association a été transférée à la Fondation.

Une transcription des accords cadres entre les autorités publiques et l'Association a été effectuée au profit de la Fondation:

- Accord cadre de coopération signé avec les autorités publiques portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2011.

- Accord cadre de coopération signé avec les autorités publiques, la Fondation et la Fondation Caritas Luxembourg, portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2010.

Un nouvel accord cadre de coopération a été signé avec les autorités publiques, la Fondation et la Fondation Caritas Luxembourg, portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014.

L'exercice social coïncide avec l'année civile. La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR),

**Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables.**

**Principes généraux**

La Fondation présente les comptes annuels suivant la méthode de la comptabilité commerciale.

Dans le cadre de l'application des dispositions modifiées concernant la présentation des comptes annuels de la loi du 10 décembre 2010, ainsi que par référence au plan comptable luxembourgeois normalisé, la ventilation des comptes ainsi que la présentation des comptes annuels ont été revus. Afin d'assurer la comparabilité, les chiffres comparatifs des comptes annuels ont été adaptés.

**Présentation des comptes annuels**

Les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 relatifs aux postes suivantes ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011:

'Charges en relation avec les projets de coopération au développement' et 'Autres charges externes'.

**Conversion des devises**

La Fondation tient sa comptabilité en euros; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan:

- les postes de l'actif, autre que les immobilisations corporelles, exprimés en monnaies étrangères sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Pour les immobilisations corporelles, elles sont enregistrées au cours de change historique.

- les postes du passif sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur 10 ans, à l'exception du matériel informatique et des installations techniques qui sont amortis sur une période de 3 ou 5 ans.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### Dettes non subordonnées

Les dettes non subordonnées sont enregistrées à leur valeur nominale.

### Note 3. Evolution des immobilisations corporelles.

	Valeur d'acquisition 01/01/11	Valeurs d'acquisition		Valeur d'acquisition 31/12/11
		Cession de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	
Immobilisations corporelles				
Autres installations, outillage et mobilier				
Matériel informatique . . . . .	8 838,91	(1 904,02)	1 533,15	8 468,04
Installations diverses . . . . .	5 802,58	0,00	0,00	5 802,58
Mobiliers de bureau . . . . .	1 925,29	0,00	0,00	1 925,29
	<u>16 566,78</u>	<u>(1 904,02)</u>	<u>1 533,15</u>	<u>16 195,91</u>
Corrections de valeur				
	Cumuls des corrections de valeurs au 01/01/11	Reprise de L'exercice	Dotations de L'exercice	Cumuls des corrections de valeurs au 31/12/11
Immobilisations corporelles				
Autres installations, outillage et mobilier				
Matériel informatique . . . . .	(6 633,39)	1 269,41	(1 034,52)	(6 398,50)
Installations diverses . . . . .	(4 642,08)	0,00	(1 160,50)	(5 802,58)
Mobiliers de bureau . . . . .	(1 925,29)	0,00	0,00	(1 925,29)
	<u>(13 200,76)</u>	<u>1 269,41</u>	<u>(2 195,02)</u>	<u>(14 126,37)</u>
Valeurs nettes				
			Valeur nette au 31/12/11	Valeur nette au 31/12/10
Immobilisations corporelles				
Autres installations, outillage et mobilier				
Matériel informatique . . . . .			2 069,54	2205,52
Installations diverses . . . . .			0,00	1 160,50
Mobiliers de bureau . . . . .			0,00	0,00
			<u>2 069,54</u>	<u>3 366,02</u>

**Note 4. Créances.** Les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

Au 31 décembre 2011, la Fondation a comptabilisé les frais administratifs remboursés par le Ministère des Affaires Etrangères à recevoir au titre de l'exercice 2011 (EUR 131 406,90) en produits à recevoir (2010: EUR 160 490,94).

**Note 5. Capitaux propres.** Selon les statuts de la Fondation, le fonds social initial affecté lors de la constitution s'élève à EUR 250 000.

Suite à la dissolution de l'association oeuvre diocésaine Bridderlech Deelen A.s.b.l., l'entière responsabilité des activités et des résultats au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de l'Association ont été transférés à la Fondation. Le montant des réserves disponibles apportées à la Fondation s'élèvent à EUR 638 892,65.

**Note 6. Dettes non subordonnées.** Les dettes non subordonnées ont une échéance inférieure à un an.

La Fondation dispose d'un compte courant auprès de l'Archevêché destiné à centraliser les fonds recueillis des quêtes et à régler les salaires et traitement du personnel détaché de l'archevêché à la Fondation. Le solde au 31 décembre 2011 est de EUR 116 838,71 (2010: EUR 86 151,52).

Au 31 décembre 2011, la Fondation a comptabilisé certaines provisions de charges courantes relatives à l'exercice en cours pour un montant de EUR 17 604,02 (2010: EUR 23 783,61 ).

**Note 7. Comptes de régularisation.** Dans le cadre de la convention établie entre la Fondation du Grand Duc et de la Grande Duchesse et la Fondation Briddlerlech Deelen en 2011, la Fondation a comptabilisé un produit constaté d'avance de EUR 10 850,30.

**Note 8. Impôts.** La Fondation est exempte de tous droits, taxes et impôts quelconques au profit de l'Etat et des communes, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes rémunératoires.

**Note 9. Produits en relation avec les projets de coopération au développement.**

	2011	2010
	EUR	EUR
Produits en relation avec les projets de développement		
Cofinancements par le Ministère des Affaires étrangères (Accord cadre) . . . . .	1 400 000,00	1 386 371,39
Cofinancements par le Ministère des Affaires étrangères (Accord cadre Consortium) . . . . .	357 600,00	320 756,87
Subsides du Ministère des Affaires étrangères 2010 . . . . .	166 275,69	160 490,94
Subsides SNJ . . . . .	7 893,10	4 674,13
Subsides autres ONG . . . . .	132 851,56	15 000,00
Subsides provenant d'une administration communale . . . . .	9 495,00	60 764,00
Collectes . . . . .	117 603,73	181 687,73
Dons individuels . . . . .	373 549,31	473 144,03
Autres dons . . . . .	53 313,39	974,09
Dons provenant de l'étranger . . . . .	23 850,00	0,00
Divers . . . . .	4248,54	0,00
	<u>2 646 680,32</u>	<u>2 603 863,18</u>

**Note 10. Charges en relation avec les projets de coopération au développement.**

	2011	2010
	EUR	EUR
Charges en relation avec les projets de développement		
Subventions pour projets non cofinancés . . . . .	49 422,27	201 700,62
Subventions pour projets accord cadre . . . . .	1 750 641,10	1 731 852,21
Subventions pour projets consortium . . . . .	447 554,98	392 233,52
Subvention à l'éducation au développement . . . . .	659,63	532,90
Subvention service volontaire . . . . .	5 629,94	3 227,91
Subvention projets autres ONG . . . . .	113 000,00	0,00
Remboursement subsides consortium . . . . .	0,00	5 367,22
	<u>2 366 907,92</u>	<u>2 334 914,38</u>

**Note 11. Autres charges externes.**

	2011	2010
	EUR	EUR
Services extérieurs		
Locations immobilières . . . . .	12 840,00	12 840,00
Chargés locatives . . . . .	3 958,98	6 036,00
Electricité . . . . .	421,40	405,09
Brochures et catalogues . . . . .	2 397,32	2 721,66
Combustibles . . . . .	448,46	511,20
Assurances . . . . .	376,47	439,40
Ordures et déchets . . . . .	0,00	338,47
Divers		
Documentation technique . . . . .	261 ,00	367,13
Fournitures de bureau et petit équipement . . . . .	2 851 ,69	1 399,00
Cotisations et frais divers . . . . .	4 161 ,21	7 049,93
Entretien de rénovations machines et mobiliers . . . . .	645,90	0,00

Autres services extérieurs		
Honoraires . . . . .	15 538,85	15 919,85
Déplacements et réceptions		
Voyages et déplacements . . . . .	2 027,36	8 019,85
Frais postaux et frais de télécommunication		
Frais postaux . . . . .	1 560,57	1 587,41
Affranchissement . . . . .	3 714,10	2 366,00
	<u>51 203,31</u>	<u>60 000,99</u>

**Note 12. Personnel.** L'effectif moyen de personnel de la Fondation s'élève à 4 personnes (2010: 3).

**Note 13. Autres intérêts et Autres produits financiers.** Cette rubrique d'un solde de EUR 5 870,66 (2010: EUR 6 966,62) comprend des intérêts perçus sur les comptes à termes d'établissements bancaires.

**Note 14. Conseil d'administration.** Il n'y a pas eu de rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2011.

**Note 15. Evénements post-clôture.** Il n'y a pas eu d'événement postérieur à la clôture qui a un impact sur la situation de la société telle que présentée dans ces comptes annuels.

*Budget pour l'exercice 2012*

		CHARGES	Budget 2012
A.	Charges		
2	b)	Autres charges externes . . . . .	2 814 120,00
	2.1.	Services extérieurs	
	2.1.1.	Subvention projets non cofinancé . . . . .	61 000,00
	2.1.2.	Subvention projets accord cadre . . . . .	2 000 000,00
	2.1.3.	Subvention projets consortium . . . . .	425 800,00
	2.1.4.	Subvention projets éducation au développ. . . . .	2 000,00
	2.1.5.	Subvention service volontaire . . . . .	2 500,00
	2.1.6.	Subvention projets autres ONG . . . . .	267 000,00
	2.1.7.	Brochures et catalogues . . . . .	2 400,00
	2.1.8.	Entre. et réparations machines	
	2.1.9.	Gaz . . . . .	450,00
	2.1.10.	Electricité . . . . .	430,00
	2.1.11.	Ordures et déchets	
	2.1.12.	Assurances . . . . .	400,00
	2.1.13.	Locations immobilières . . . . .	12 840,00
	2.1.14.	Charges locatives . . . . .	5 000,00
	2.1.15.	Documentation technique . . . . .	300,00
	2.2.	Autres services extérieurs	
	2.2.1.	Fournitures de bureau et petit équip. . . . .	2 400,00
	2.2.2.	Entretien et réparation machines . . . . .	500,00
	2.2.3.	Honoraires . . . . .	7 500,00
	2.2.4.	Travaux de comptabilité . . . . .	3 200,00
	2.2.5.	Voyages et déplacements . . . . .	2 800,00
	2.2.6.	Frais postaux et téléphone . . . . .	5 300,00
	2.2.7.	Prestations de services	
	2.2.8.	Formation professionnelles . . . . .	2 000,00
	2.2.9.	Cotisations et frais divers . . . . .	10 300,00
3		Frais de personnel . . . . .	227 600,00
	3a)	Traitements et salaires	
	3.1.1.	Traitements . . . . .	200 000,00
	3b)	Charges sociales	
	3.2.1.	Charges sociales employés . . . . .	27 600,00
4		Corrections de valeur sur immobilisations corporelles . . . . .	2 900,00
	4.1.	Amortissements sur immob. corporelles . . . . .	2 900,00
5		Autres charges d'exploitation . . . . .	80,00

	5.1.	Droit d'enregistrement .....	80,00
7		Intérêts et charges assimilées .....	300,00
	7.1.	Frais bancaires .....	300,00
	7.2.	Perte de change	
10		Bénéfice de l'exercice .....	0,00
		TOTAL CHARGES .....	3 044 700,00
		PRODUITS	
<b>B. PRODUITS</b>			
1		Recettes d'exploitation .....	3 034 700,00
	1.1.	Subventions de fonctionnement	
	1.1.1.	Confinancements par le MAE .....	1 983 500,00
	1.1.2.	Subsides provenant d'Admin. Commun. ....	0,00
	1.1.3.	Subsides MAE .....	186 400,00
	1.1.4.	Subsides SNJ .....	2 500,00
	1.1.5.	Subsides autres ONG .....	319 189,00
	1.2.	Produits divers	
	1.2.1.	Collectes .....	110 000,00
	1.2.2.	Dons individuels .....	430 111,00
	1.2.3.	Subsides divers .....	0,00
	1.2.4.	Dons provenant de l'étranger .....	3 000,00
	1.2.5.	Autres dons .....	0,00
	1.2.6.	Cession d'éléments de l'actif corporel .....	0,00
4		Autres recettes d'exploitation .....	4 000,00
	4.1.	Prestations de services .....	4 000,00
7		Autres intérêts et produits assimilés .....	6 000,00
	7.1.	Intérêts créditeurs .....	6 000,00
		TOTAL PRODUITS .....	3 044 700,00

Référence de publication: 2012108580/333.

(120147096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

### **Financière de l'Ouest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.967.

L'an deux mil douze, le sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise dénommée «Financière de l'Ouest S.A.» ayant son siège social à Luxembourg, 50, Route d'Esch, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 29.967.

Ladite société a été constituée sous la dénomination de «FIBRONIT INTERNATIONAL HOLDING S.A.» suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENKS en date du 2 février 1989 publié au mémorial C numéro 159 du 8 juin 1989. La société a un capital social actuel de 4.940.000,-, représenté par 4.940 actions d'une valeur nominale de 1.000 chacune.

L'assemblée est présidée par Mr Alfio Riciputo, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Melle Brulé Emmanuelle, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Sébastien Schaack, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront partiellement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.



Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les 4.940 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur, INTERNATIONAL CORPORATE SERVICES (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 50, Route d'Esch, L - 1470 Luxembourg inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section C et le numéro 107.093.

Le liquidateur prénommé à la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 1.750.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes .

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signés avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Riciputo, B. Emmanuelle, S. Schaack et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2012. LAC/2012/38211. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012108589/66.

(120146935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Flash Project Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLASH PROJECT HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012108595/11.

(120147257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Alaurin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 66.105.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2011 tenue à 8.00 heures le 4 juin 2012*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Hoffeld Nicolas, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

*Administrateur-délégué:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS B 39.844, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg.

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012110050/21.

(120148877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

---

**Foroyal 25A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.141.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108597/9.

(120147084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Forpora, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.762.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108598/9.

(120147499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Frabelvian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.047.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012108599/13.

(120147062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**G Immo-Lux, Société Anonyme.****Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 139.761.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108602/9.

(120147083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**GENUS Company Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 98.461.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2012, de ma fonction d'administrateur de la société anonyme droit luxembourgeois, GENUS COMPANY LIMITED SA., établie et ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 49, Rue Glesener, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 223 du 24 février 2004, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B98461.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL.

Référence de publication: 2012108617/14.

(120146973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**G Immo-Lux, Société Anonyme.****Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 139.761.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108603/9.

(120147166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.598.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Août 2012.

Référence de publication: 2012108604/10.

(120147517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Groupe Minelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 55.644.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108605/10.

(120147433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Groupe Minelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 55.644.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108606/10.

(120147434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**Gigagate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 133.096.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique en date du 14 août 2012*

- Acceptation de la démission, avec effet au 30 juin 2012, de Madame Claire Alamichel, gérant de la société.
- Nomination, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, de Monsieur Barry Black, employé privé, né le 29 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2012108624/15.

(120147184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**Build S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 98.111.

*Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2012*

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*1<sup>ère</sup> Résolution:*

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame KIES Liette, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

*2<sup>e</sup> Résolution:*

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur PIANON Patrick, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

*3<sup>e</sup> Résolution:*

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur SCHWEITZER Laurent, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

*4<sup>e</sup> Résolution:*

Nomination au poste d'Administrateur de Monsieur SCHWEITZER Alain, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange, né à CH-Richterswil, le 24 juillet 1991

*5<sup>e</sup> Résolution:*

Renouvellement du mandat d'Administrateur-délégué de Madame KIES Liette, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

*6<sup>e</sup> Résolution:*

Nomination au poste d'Administrateur-délégué de Monsieur PIANON Patrick, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

7<sup>e</sup> Résolution:

Révocation du poste de commissaire aux comptes de Fidocom S.A. (B99845), avec siège social à 187, Rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg et nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur KRIEGER Jean-Claude, demeurant professionnellement à L-7222 Walferdange, 18, Rue de Dommeldange

8<sup>e</sup> Résolution:

Tous ces mandats finissent avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Pour extrait conforme

Build SA

Liette KIES

Référence de publication: 2012110101/37.

(120148882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

---

**Groupe Minelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 55.644.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108607/10.

(120147435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Groupe Minelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 55.644.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108608/10.

(120147436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Groupe Minelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 55.644.

Les comptes annuels au 30.06.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108609/10.

(120147437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Groupe Minelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 55.644.

Les comptes annuels au 30.06.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108610/10.

(120147438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Hasten Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 167.621.

—  
*Résolution de l'actionnaire unique en date du 21 juin 2012*

Il est

RESOLU de nommer en qualité de Gérants de la Société avec effet au 20 juin 2012:

Mr. Simon Fisk; 25 Cannon Street, Londres, EC4M 5TA, Royaume-Uni,

Mr. Claude Hellers, 2a rue Albert Borschette, 1246 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

*L'actionnaire unique*

Référence de publication: 2012108630/14.

(120147304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Ridge Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.121.

In the year two thousand twelve, on fourteenth day of August.

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Hg Renewable Power Partners L.P., a limited partnership incorporated in the United Kingdom, whose registered office is at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL and registered under number LP010721 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 13<sup>th</sup> August 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Ridge Wind Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixty-four thousand five hundred pounds sterling (GBP 64,500), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 23 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 12 July 2007 number 1430 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128121 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 4 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 22 June 2012 number 1556.

II. The Shareholder recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

*Agenda*

1. To approve the buy-back by the Company of all two thousand three hundred (2,300) class J shares (the "Class J Shares") held by its sole shareholder and to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class J Shares.

2. Further to the approval of the buy-back of the Class J Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Class J Shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of two thousand three hundred pounds sterling (GBP 2,300.-) so as to reduce it from its current amount of sixty-four thousand five hundred pounds sterling (GBP 64,500.-) to sixty-two thousand two hundred pounds sterling (GBP 62,200.-) by cancellation of all Class J Shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-).

4. To amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:



*First resolution*

The Shareholder resolved to approve the buy-back by the Company of all the Class J Shares held by its sole shareholder and to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class J Shares.

*Second resolution*

Further to the approval of the buy-back of the Class J Shares the Company, the Shareholder resolved to acknowledge that the Company holds all the Class J Shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of two thousand three hundred pounds sterling (GBP 2,300.-) so as to reduce it from its current amount of sixty-four thousand five hundred pounds sterling (GBP 64,500.-) to sixty-two thousand two hundred pounds sterling (GBP 62,200.-) by cancellation of all Class J Shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-). As a result of the cancellation of the Class J Shares, the retained earnings and the free share premium reserve shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Class J Shares over their nominal value.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

**" Art. 6. Subscribed capital.**

6.1. The share capital is set at sixty-two thousand two hundred pounds sterling (GBP 62,200.-), divided into:

- forty-three thousand eight hundred (43,800) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two thousand three hundred (2,300) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two thousand three hundred (2,300) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two thousand three hundred (2,300) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two thousand three hundred (2,300) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two thousand three hundred (2,300) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two thousand three hundred (2,300) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two thousand three hundred (2,300) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two thousand three hundred (2,300) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in these articles of incorporation (the "Articles"), shall have the meanings set forth below: "Class A Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class A Shares of the Company.

"Class B Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class B Shares of the Company.

"Class C Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class C Shares of the Company.

"Class D Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class D Shares of the Company.

"Class E Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class E Shares of the Company.

"Class F Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class F Shares of the Company.

"Class G Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class G Shares of the Company.

"Class H Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class H Shares of the Company.

"Class I Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class I Shares of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

*Fifth resolution*

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the sole shareholder by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatorzième jour d'août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Hg Renewable Power Partners L.P., une société immatriculée en Grande-Bretagne, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, et immatriculée sous le numéro LP010721 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 13 août 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société Ridge Wind Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de soixante-quatre mille cinq cents livres sterling (GBP 64.500), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié en date du 23 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 juillet 2007, numéro 1430 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128121 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 4 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 juin 2012, numéro 1566.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation du rachat par la Société de toutes ses deux mille trois cents (2.300) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J") détenues par son associé unique et approbation de la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie J.

2. Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie J par la Société, constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de deux mille trois cents livres sterling (GBP 2.300,-) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-quatre mille cinq cents livres sterling (GBP 64.500,-) à un montant de soixante-deux mille deux cents livres sterling (GBP 62.200,-) par annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale de un livre sterling (GBP 1,-).

4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.

6. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie J détenues par son associé unique et d'approuver la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie J.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie J par la Société, l'Associé a décidé de constater la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

### Troisième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux mille trois cents livres sterling (GBP 2.300,-) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-quatre mille cinq cents livres sterling (GBP 64.500,-) à un montant de soixante-deux mille deux cents livres sterling (GBP 62.200,-) par annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-). En conséquence de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les bénéfiques et le compte prime d'émission seront réduits d'un montant égal au montant de la valeur de rachat des Parts Sociales de Catégorie J qui excède leur valeur nominale.

### Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### " Art. 6. Capital social souscrit.

6.1. Le capital social est fixé à soixante-deux mille deux cents livres sterling (GBP 62.200,-) divisé en:

- quarante-trois mille huit cents (43.800) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C») d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D») d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E») d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F») d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G») d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H») d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I») d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les présents statuts (les «Statuts») ont la signification suivante:

«Associé de Classe A» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A.

«Associé de Classe B» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B.

«Associé de Classe C» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe C.

«Associé de Classe D» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D.

«Associé de Classe E» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E.

«Associé de Classe F» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F.

«Associé de Classe G» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe G.

«Associé de Classe H» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe H.

«Associé de Classe I» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe I.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

### Cinquième résolution

L'Associé a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital à l'associé unique par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 août 2012, REM/2012/994. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012108825/212.

(120147333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Gaglioti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 64, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 61.898.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que l'adresse de Monsieur Angelo Gaglioti est la suivante: L-2550 Luxembourg, 166, Avenue du X Septembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gaglioti S.à r.l.*

Référence de publication: 2012108611/11.

(120147160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**GAP-W International SV, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Ce dépôt remplace le dépôt n°L120130758

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012108614/11.

(120147008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Gartok, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.813.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012108616/11.

(120147119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Gestals Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.345.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée tenue le 18 mai 2012*

- Le mandat de Réviseur d'Entreprises agréé de KPMG Audit S. à r.l. est renouvelé pour une période d'un an et prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2013

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012108619/11.

(120147382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**GSLP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 26.363.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108628/10.

(120147196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**High Gate Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.217.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012108631/13.

(120146947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.013.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

---

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PFCE Top Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.703, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 16<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of PFCE Middle Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on October 16<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of November 17<sup>th</sup>, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary on July 24<sup>th</sup>, 2012 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at one million nine hundred and seventy-three thousand euro (EUR 1,973,000) represented by one thousand nine hundred and seventy-three (1,973) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of forty thousand euro (EUR 40,000), so as to raise it from its present amount of one million nine hundred and seventy-three thousand euro

(EUR 1,973,000) to two million thirteen thousand euro (EUR 2,013,000), by issuing forty (40) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

#### *Subscription and Liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the forty (40) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (EUR 1,000) so that the amount of forty thousand euro (EUR 40,000) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at two million thirteen thousand euro (EUR 2,013,000) represented by two thousand and thirteen (2,013) shares of a par value of one thousand euro (1,000,- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française**

L'an deux mille douze, le seize août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PFCE Top Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.703, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 16 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PFCE Middle Holdco S.à r.l., avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1207 du 17 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 juillet 2012 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations..

Le capital social de la société est fixé à un million neuf cent soixante-treize mille euros (1.973.000.- EUR) représenté par mille neuf cent soixante-treize (1.973) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quarante mille euros (40.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de un million neuf cent soixante-treize mille euros (1.973.000.- EUR) à deux millions treize mille euros (2.013.000.- EUR), par l'émission de quarante (40) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

Et à l'instant, les quarante (40) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quarante mille euros (40.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions treize mille euros (2.013.000.- EUR) représenté par deux mille treize (2.013) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 août 2012. LAC/2012/39327. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2012.

Référence de publication: 2012109862/95.

(120148470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

---

**High-Tech Hotel Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.560,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

Référence de publication: 2012108632/10.

(120146853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Hockney Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.180.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012108634/13.

(120146896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 2.108.764,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108636/11.

(120147385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Hammond International Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 141.950.

A l'attention des administrateurs et actionnaires :

Par la présente, nous vous informons que Servicac S.à r.l. démissionne, avec effet immédiat, de son mandat de commissaire aux comptes de la société Hammond International Investments S.A., R.C.S. B 141.950.

Luxembourg, le 21 août 2012.

François Bourgon

Gérant

Référence de publication: 2012108637/13.

(120147079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.397.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Pour HECTOR SICAV

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2012108639/15.

(120147171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.024.702,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.832.

*Rectificatif du dépôt L120047898 déposé le 26/03/2012*

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108641/12.

(120147169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**HFA Aeronautic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.632.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108642/10.

(120147098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**LM&MW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 121, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 111.108.

---

*Cession de parts sociales*

Le soussigné, Monsieur Luc Meyer, associé, né le 1<sup>er</sup> août 1963 demeurant à L-8478 Eischen, 59A, rue de Waltzing cède par la présente, 1 (une) part sociale de la société LM&MW sàrl, siège social à L-1261 Luxembourg, 121, rue de Bonnevoie n° RCSL B111.108, ce qui représente 1 (un) % du capital de la société prénommé,

à

Monsieur Marc Wagner, associé, né le 22 avril 1964, demeurant à L-5413 Canach, 12, Schéiffeschgaard.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Monsieur Luc Meyer / Monsieur Marc Wagner

*Le cédant / L'acquéreur*

Référence de publication: 2012108964/17.

(120147338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Hibiscus S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 37.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108643/10.

(120146986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**HP Hotels International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 58.819.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/08/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012108645/12.

(120147269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**HP Hotels International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 58.819.

Les comptes annuels au 26/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/08/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012108646/12.

(120147317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Reiota S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 78.655.

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 août 2012, il est décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Yvette FERRARI,
- Monsieur Claude UHRES,
- Monsieur Patrick UHRES.

Leurs mandats sont reconduits pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Lors de cette même assemblée, il est également décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Madame Gilberte NESTLER, pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 23/08/2012.

Pour: REIOTA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012109391/20.

(120147846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

---

**Hudson Euro Co. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.175.

*Rectificatif du dépôt L120110197 déposé le 02/07/2012*

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108648/10.

(120147432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Adrenova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.738.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2011 tenue à 18.30 heures le 2 Juillet 2012*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

- \* Servigest S.A., R.C.S. Luxembourg B 80.516, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- \* Compagnie de Gestion S.A., R.C.S. Luxembourg B 97.878, 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- \* Gestion & Administration S.A., Company Nr. 29441, Vaea Street, Lev.2, Nia Mall, WS Apia, Samoa Occidentales;

- *Administrateur-délégué:*

- \* Servigest S.A., R.C.S. Luxembourg B 80.516, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

\* Wilbur Associates Ltd, IBC 125200, Union court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, N-8188 Bahamas

qui tous acceptent, pour l'exercice 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012110041/22.

(120148878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

---

**I.T.E. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 100.518.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108649/10.

(120147214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**Imlay Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 168.405.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108650/10.

(120147191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**KPI Residential Property 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 114.518.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 17 juillet 2012*

- Acceptation de la démission, avec effet au 30 juin 2012, de Madame Claire Alamichel, gérant B de la société.
- Nomination, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, de Monsieur Barry Black, employé privé, né le 29 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2012108689/15.

(120147185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**InfraCity DebtCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 162.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108653/10.

(120146980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**Imlay Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 168.405.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of June.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary, with office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "IMLAY INVESTMENTS S.A.", with registered office in Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 168.405, incorporated by deed before the undersigned notary on April 19, 2012, published in the Mémorial C number 1381 of June 4, 2012.

The meeting is presided by Mr Sébastien Schaack, employee, professionally residing at 19-21, bvd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

The Chairman designates as secretary Mr Gianpiero SADDI, notary's clerck, residing professionally in Luxembourg.

The meeting of shareholders designates as teller Mr Sébastien SCHAACK, prenamed.

The bureau thus formed draws up the attendance list, which after having been signed by all the shareholders present and the proxy-holders of the shareholders represented, as well as by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

The Chairman declares and requests the notary to record the following:

I. Pursuant to the attendance list, all shareholders, representing the entire corporate capital are present or duly represented at the present meeting, which consequently can validly deliberate and decide on all the items of the agenda without prior convening notices.

II. That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,471 (two thousand four hundred and seventy-one US dollars), in order to bring the share capital from its current amount of USD 43,000 (forty-three thousand US dollars) up to USD 45,471 (forty-five thousand four hundred and seventy-one US dollars), by the issuance of 2,471 (two thousand four hundred and seventy-one) new ordinary shares in registered form without issue premium, all shares having a nominal value of USD 1 (one US dollar);

2. Subscription and full payment by means of contribution in cash by two new shareholders;

3. Waiver by the actual shareholders of their preferential subscription rights;

4. Subsequent modification of the provisions of Article 5, first paragraph of the articles of association of the Company;

5. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed separately by unanimous vote, the following resolutions.

#### *First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by an amount of USD 2,471 (two thousand four hundred and seventy-one US dollars),

in order to bring the share capital from its current amount of USD 43,000 (forty-three thousand US dollars) up to USD 45,471 (forty-five thousand four hundred and seventy-one US dollars),

by the issuance of 2,471 (two thousand four hundred and seventy-one) new ordinary shares in registered form without issue premium, all shares having a nominal value of USD 1 (one US dollar), and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

#### *Second resolution*

##### *Subscription of the shares:*

And there appeared:

1. Mr Sébastien SCHAACK., prenamed,

acting on behalf of Mr Valerio Caracciolo, resident at 26, Via Ovidio, 00193 Rome, Italy - souscripteur de 1.483 actions. pursuant to a subscription declaration dated 19 June 2012 which after been signed "ne varietur" will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in his above stated capacity after having received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the articles of association and of the financial situation of the company, and has declared to subscribe to 1483 new shares issued.

2. Mr Sébastien SCHAACK, prenamed,

acting on behalf of Mr Vittorio Avogadro di Collobiano, resident at 4, Viao Vivaio, 20122 Milan, Italy. pursuant to a subscription declaration dated 21 June 2012 which after been signed "ne varietur" will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in his above stated capacity after having received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the articles of association and of the financial situation of the company, and has declared to subscribe to 988 new shares issued.

The meeting of shareholders representing the entire corporate capital has accepted unanimously the subscription of all the new shares by the prementioned subscribers.

#### *Payment*

The before named subscribers have paid in cash, the newly issued shares at their nominal value of USD 1 (one US dollar), totaling the global amount of USD 2,471 (two thousand four hundred and seventy-one US dollars), so that said amount is from now on at the free disposal of the company so as this has been shown to the notary pursuant to a bank certificate.



*Third resolution  
Waiver*

The preferential subscription right from the former shareholders in relation with the increase of capital is canceled by unanimous decision of general meeting on the basis of waiver declarations from the concerned shareholders included in the proxies, which will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to amend article five 1<sup>st</sup> paragraph of the by laws, which henceforth will read as follows:

"The subscribed share capital is set at USD 45,471 (forty-five thousand four hundred and seventy-one US dollars), consisting of 45,471 (forty-five thousand four hundred and seventy-one) ordinary shares in registered form with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each."

*Evaluation-Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present increase of capital, is approximately valued at EUR 1200.

There being no further point on the agenda, and nobody taking the floor, the Chairman closed the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence's between the English and the French text, the English version will be prevailing.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mil douze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "IMLAY INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 168.405,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1381 du 4 juin 2012.

L'assemblée est présidée par Mr Sébastien SCHAACK, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mr Sébastien SCHAACK, précité.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Augmentation de capital d'un montant de USD 2.471 (deux mille quatre cent soixante et onze US dollars), pour porter le capital social de son montant actuel de US 43.000 (quarante-trois mille US dollars) à USD 45.471 (quarante-cinq mille quatre cent soixante et onze US dollars), par la création et l'émission de 2.471 (deux mille quatre cent soixante et onze) actions nouvelles sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune.
2. Souscription et libération intégrale par deux nouveaux actionnaires.
3. Renonciation par les anciens actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.
4. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.
5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée, a délibéré et a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital d'un montant de USD 2.471 (deux mille quatre cent soixante et onze US dollars),

pour porter le capital social de son montant actuel de USD 43.000 (quarante-trois mille US dollars) à USD 45.471 (quarante-cinq mille quatre cent soixante et onze US dollars),

par la création et l'émission de 2.471 (deux mille quatre cent soixante et onze) actions nouvelles sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions déjà émises.

*Deuxième résolution*

*Souscription*

Et à l'instant est intervenu

1. Mr Sébastien SCHAACK, prénommé,

agissant au nom et pour le compte de Mr Valerio Caracciolo, demeurant au 26, Via Ovidio, 00193 Rome, Italie, sur base d'une déclaration de souscription datée du 19 juin 2012,

lequel comparant, ès qualité qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "IMLAY INVESTMENTS S.A.", et a déclaré souscrire au nom et pour le compte du susdit souscripteur, à 1.483 actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune.

2. Mr Sébastien SCHAACK, prénommé,

agissant au nom et pour le compte de Mr Vittorio Avogadro di Collobiano, resident at 4, Viao Vivaio, 20122 Milan, Italie, sur base d'une déclaration de souscription datée du 21 juin 2012,

lequel comparant, ès qualité qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "IMLAY INVESTMENTS S.A.", et a déclaré souscrire au nom et pour le compte du susdit souscripteur, à 988 actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par les susdits souscripteurs.

*Libération*

Les souscripteurs, représentés comme dit ci-avant, ont libéré intégralement la souscription des 2.471 (deux mille quatre cent soixante et onze) actions nouvelles sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar), par un versement en espèce d'un montant total de USD 2.471 (deux mille quatre cent soixante et onze US dollars) qui se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution*

*Renonciation*

Le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé à l'unanimité de tous les actionnaires concernés, sur le vu des renonciations expresse des actionnaires concernés, inclus dans les procurations respectives,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elle seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à USD 45.471 (quarante-cinq mille quatre cent soixante et onze US dollars), représenté par 45.471 (quarante-cinq mille quatre cent soixante et onze) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune.

*Coût*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison des présentes sont estimés à environ EUR 1200.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président a prononcé la clôture l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et traduction donnée aux comparants dans une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Schaack, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2012. LAC/2012/29311. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108651/181.

(120147192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**Amorim Alternative Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.064.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "AMORIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.",

with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 139064, incorporated by deed of Maître Roger ARRENSDORFF, notary then residing at Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg) and now at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on May 16, 2008, published in the Mémorial C number 1565 of June 25, 2008, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary on March 7, 2012, published in the Mémorial C number 1337 of May 30, 2012.

The meeting is opened by Mrs. Christina SCHMIT-VALENT, employee, residing professionally at Junglinster, being in the chair, who appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally at Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the capital to the extent of EUR 14,500,000.- in order to reduce its present amount from EUR 16,932,100.- to EUR 2,432,100.- by the cancellation of 145,000 preferred shares with a nominal value of EUR 100.- each held by the sole shareholder and by the allocation of EUR 14,500,000.- to the share premium account of the company.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The share capital is set at two million four hundred thirty two thousand and one hundred Euro (EUR 2,432,100.-) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares and twenty four thousand and eleven (24,011) preferred shares, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

3. Sundry.

II.- The sole shareholder represented, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed by the proxyholder of the represented sole shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxy of the represented sole shareholder signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III.- As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to decrease the corporate capital to the extent of fourteen million and five hundred thousand Euro (EUR 14,500,000.-) in order to reduce its present amount from sixteen million nine hundred thirty two thousand and one hundred Euro (EUR 16,932,100.-) to two million four hundred thirty two thousand and one hundred Euro (EUR 2,432,100.-) by the cancellation of one hundred and forty five thousand (145,000) preferred shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each held by the sole shareholder and by the allocation of fourteen million and five hundred thousand Euro (EUR 14,500,000.-) to the share premium account of the company.

### Second resolution

The general meeting decides to amend article 5.1 of the company' articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at two million four hundred thirty two thousand and one hundred Euro (EUR 2,432,100.-) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares and twenty four thousand and eleven (24,011) preferred shares, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the deed, is approximately one thousand nine hundred Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

### Declaration

The undersigned notary, who knows English and French, states that on request of the proxy holder, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AMORIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 139064, constituée suivant acte de Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1565 du 25 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1337 du 30 mai 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital à concurrence de EUR 14.500.000,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 16.932.100,- à EUR 2.432.100,- par la suppression de 145.000 actions préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 100,- chacune détenues par l'actionnaire unique et par l'affectation de EUR 14.500.000,- au compte prime d'émission de la société.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux millions quatre cent trente-deux mille cent Euros (EUR 2.432.100,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires et vingt-quatre mille onze (24.011) actions préférentielles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

3. Divers.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui.

III.- Qu'il résulte de cette liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social et est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la société à concurrence de quatorze millions cinq cent mille Euros (EUR 14.500.000,-) pour réduire son montant actuel de seize millions neuf cent trente-deux mille cent Euros (EUR 16.932.100,-) à deux millions quatre cent trente-deux mille cent Euros (EUR 2.432.100,-) par la suppression de cent quarante-cinq mille

(145.000) actions préférentielles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune détenues par l'actionnaire unique et par l'affectation de quatorze millions cinq cent mille Euros (EUR 14.500.000,-) au compte prime d'émission de la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux millions quatre cent trente-deux mille cent Euros (EUR 2.432.100,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires et vingt-quatre mille onze (24.011) actions préférentielles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille neuf cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance des langues anglaise et française, déclare que le mandataire l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2012. Relation GRE/2012/2638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2012109547/121.

(120148380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

#### **Wisdom Entertainment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.092.

In the year two thousand and twelve.

On the second day of August.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing at Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

#### THERE APPEARED:

1.- Mr Juan Antonio PÉREZ RAMIREZ, company manager, born in Malaga, (Spain), in the 1<sup>st</sup> of January 1941, residing in E-28001 Madrid, Principe de Vergara, 33 (Spain);

2.- Mr Javier PÉREZ DOLSET, company manager, born in Jaén, (Spain), on the 21<sup>st</sup> of June 1969, residing in E-28230 Madrid, Rozabella, 4, Las Rozas (Spain);

3.- Mr Ignacio PÉREZ DOLSET, company manager, born in Jaén, (Spain), on the 30<sup>th</sup> of July 1970, residing in E-28037 Madrid, Avda. Burgos, 16 (Spain);

4.- Mrs Maria Jesús DOLSET ROMERO, company manager, born in Jaén, (Spain), on the 17<sup>th</sup> of November 1944, residing in E-28220 Madrid, Mar del Norte, 55, Mahadahonda (Spain) and

5.- The company under Spanish law "Factory Holding Company 25 S.L.", with registered office in E-28001 Madrid, Principe de Vergara (Spain), inscribed in the Trade and Company Register of Madrid under the number B-82364373.

The appearing parties are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of five proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

These appearing parties, through their mandatory, declared and requested the notary to act:

- That the limited liability company "Wisdom Entertainment, S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 100092, has been incorporated by deed

of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 31<sup>st</sup> of March 2004, published in the Mémorial C number 565 of the 2<sup>nd</sup> of June 2004,

and that the articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on the 24<sup>th</sup> of September 2007, published in the Mémorial C number 355 of the 12<sup>th</sup> of February 2008.

- That the appearing parties are the sole actual partners of the said company and that the appearing parties, represented as said before, have taken the following resolution unanimously:

#### *Resolution*

The appearing parties decide to amend article two of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

" **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion, the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company may also give guarantees and pledge, encumber, transfer or otherwise create and grant security over some or all of its assets to secure its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person."

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze.

Le deux août.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

#### **ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Juan Antonio PÉREZ RAMIREZ, gérant de société, né à Malaga, (Espagne), le 1<sup>er</sup> janvier 1941, demeurant à E-28001 Madrid, Principe de Vergara, 33 (Espagne);

2.- Monsieur Javier PÉREZ DOLSET, gérant de société, né à Jaén, (Espagne), le 21 juin 1969, demeurant à E-28230 Madrid, Rozabella, 4, Las Rozas (Espagne);

3.- Monsieur Ignacio PÉREZ DOLSET, gérant de société, né à Jaén, (Espagne), le 30 juillet 1970, demeurant à E-28037 Madrid, Avda. Burgos, 16 (Espagne);

4.- Madame Maria Jesús DOLSET ROMERO, gérante de société, née à Jaén, (Espagne), le 17 novembre 1944, demeurant à E-28220 Madrid, Mar del Norte, 55, Mahadahonda (Espagne) et

5.- La société de droit espagnol "Factory Holding Company 25 S.L.", avec siège social à E-28001 Madrid, Principe de Vergara (Espagne), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro B-82364373.



Les comparants sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par son mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Wisdom Entertainment, S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100092, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 565 du 2 juin 2004,

et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 355 du 12 février 2008;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

#### *Résolution*

Les comparants décident de modifier l'article deux des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société peut également consentir des garanties et nantir, grever de charges et céder ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante Euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 août 2012. Relation GRE/2012/2954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société.

Junglinster, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110487/128.

(120149274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.